

Annexe VII

Schéma départemental à vocation piscicole sur le Galeizon

		Tronçons	Connaissance du milieu	Impact	Action à promouvoir
Première catégorie piscicole	Tronçon I	Du captage de la Borie jusqu'au pont de La Fage	Mise en place de boites Vibert sur le Galeizon Captage AEP de La Borie Eau à priori de bonne qualité restant fraîche l'été Rivière peu accessible et donc peu fréquenté.	Pratique n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation, peut s'avérer inadaptée aux conditions du milieu (bon recrutement naturel) Amplification des assecs dans la partie amont du cours d'eau	Suspendre les alevinages sur le galeizon et affluents afin d'évaluer l'efficacité de la reproduction naturelle. Réduire les prélèvements
	Tronçon II	Du pont de La Fage au pont de Roubarbel	Présence régulière de 4x4, de quads, de motos dans le lit du Galeizon Braconnage à la main et au fusils à Harpon sur le Galeizon. Braconnage à la main sur les affluents du Galeizon. Braconnage à la javel sur les affluents du Galeizon. En mai 2005, déversement de 30000 alevins sur le Galeizon, entre l'amont du captage AEP de Lamelouze et le pont de Roubarbel. En mai 2005, déversement de 1500 alevins environ sur les Affluents du Galeizon, précédemment braconnés à la javel. Prélèvement au fil de l'eau en rive droite, à proximité du lieu-dit : Martinet Bas Prélèvement au fil de l'eau en rive droite, à proximité du lieu-dit : Le Clos Captage AEP de Lamelouze Prélèvement au fil de l'eau 370 m en amont de la confluence avec le ruisseau de Vanmalle. Prélèvement au fil de l'eau en aval de la confluence avec le ruisseau de Vanmalle Prélèvement au fil de l'eau en rive droite, 300 m environ en amont du lieu-dit : Le Martinet.		

Tableau n°1 : réactualisation du SDVP (feuille 1)

	Tronçons	Connaissance du milieu	Impact	Action à promouvoir
Deuxième catégorie piscicole	Tronçon III	<p>Activité de baignade principalement localisée au niveau des profonds. Seuil d'Aube morte. 0,5 m</p> <p>Prélèvement d'eau en rive droite, 800 m environ en rive droite, en amont du lieu-dit : La Remise. Prélèvement d'eau en rive droite, 600 m environ en rive droite, en amont du lieu-dit : La Remise. Prélèvement au fil de l'eau en rive gauche, environ 1220 m en amont du pont des Camisards</p>	Infranchissable pour les poissons	Equiper le seuil pour permettre sa franchissabilité notamment par l'Anguille
	Du pont de Roubarbel au pont des Camisards	<p>Pompage en rive droite, environ 1170 m en amont du pont des Camisards</p> <p>Prélèvement au fil de l'eau, environ 850 m en amont du pont des Camisards Prélèvement au fil de l'eau, environ 740 m en amont du pont des Camisards Pompage dans la nappe alluviale, environ 320 m en amont du pont des Camisards Seuil de Sallèle</p> <p>Prélèvement au fil de l'eau sous la pile, rive gauche du Pont des Camisards</p>	<p>Le cumul de tous les prélèvements peut avoir des conséquences importantes sur la rivière dont le débit d'étiage est estimé à environ 150 l/s</p> <p>Infranchissable pour les poissons</p>	Equiper le seuil pour permettre sa franchissabilité notamment par l'Anguille
	Tronçon IV	<p>Pompage dans la nappe alluviale, en rive gauche, environ 500 m en aval du pont des Camisards (il s'agit d'un pompage pour l'irrigation maraîchère Seuil situé 1450 m en amont de la confluence avec le Gardon d'Alès.</p> <p>Seuil de Puech</p>	<p>Franchissable pour les poissons</p> <p>Infranchissable pour les poissons</p>	Equiper le seuil pour permettre sa franchissabilité notamment par l'Anguille
	Du pont des Camisards à la confluence avec le Gardon d'Alès			

Tableau n°1 : réactualisation du SDVP (feuille 2)